

Délibération n°2019-03-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 2.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat
après avis des communes**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Claude Bauvy	à	Pierre Chevalier	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Laurence Boyer	à	Philippe Roche
Eric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Pascal Montigny	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Philippe Exposito	à	Nicole Berthon	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Robert Gantheil	à	Jean Stöhr	Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon
Alain Gueguen	à	Francis Roques	Dominique Guillaume	à	Philippe Brugère
Mady Junisson	à	Christophe Arfeuillère	Michel Lacrocq	à	Guy Faugeron
Catherine Lartigaut	à	André Alanore	Jean-François Loge	à	Pierre Coutaud
Dominique Miermont	à	Serge Guillaume	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard
Bernard Rouge	à	Jean-François Michon	Gérard Rougier	à	Stéphane Brindel
Jean-Marc Sauviat	à	Michel Buche	Jean Valade	à	Jérôme Valade


- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzelas ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugeras ; Valérie Serrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-08

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
 Reçu en préfecture le 04/07/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190627-20190308-DE

Le président explique qu'après l'arrêt du projet par le conseil communautaire le 7 mars 2019, le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été transmis aux soixante et onze communes qui composent la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté ainsi qu'au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour. Les avis rendus sont les suivants :

- seize communes ont émis un avis favorable dans les délais,
- trois commune ont émis un avis favorable hors délais,
- une commune a émis un avis défavorable,
- cinquante et une communes ont émis un avis réputé favorable de fait ayant dépassé le délai de deux mois pour émettre un avis,
- le Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour a émis un avis favorable.

Haute-Corrèze Communauté prend acte des avis émis.

Le Programme Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire sera transmis aux services de l'Etat qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer. Au terme de ce délai, le conseil communautaire approuvera par délibération le PLH.

Ce dernier deviendra exécutoire deux mois après transmission au représentant de l'Etat de la délibération de son approbation.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ARRÊTE** le projet de Programme Local de l'Habitat tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** le président à transmettre le Programme Local de l'Habitat arrêté au représentant de l'Etat.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

